

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 30 Rect.

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 29

À l'alinéa 47, supprimer le mot :

« revenu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.